

Réforme des retraites : Dans quel monde voulons-nous vivre ?

Le vieillissement démographique met-il en péril notre système de retraite par répartition ?

Faudra-t-il à tout prix « travailler plus longtemps » pour le sauver ?

N'existe-t-il pas des alternatives qu'un véritable débat démocratique permettrait d'amener sur le devant de la scène publique ? En d'autres termes, s'agit-il d'un problème purement technique faisant consensus dans la communauté des experts - auquel cas une décision bureaucratique permettra d'adopter la règle la plus adaptée - ou bien est-ce une question de société, politique au sens noble du terme qui met en jeu une pluralité de choix possibles, parfois contradictoires, auquel cas cela sera aux citoyens de s'emparer du débat et de décider quelles mesures prendre, pour quel système de retraite et *in fine* pour quelle société ?

A) Bref historique sur l'apparition du système de retraite par répartition :

- Commençons d'abord par une curiosité de l'histoire, puisque le système par répartition est instauré sous le régime de Vichy : ce dernier y a été poussé par la ruine du système par capitalisation, pas par conviction idéologique (ouf !);
- 1945 : création de la Sécurité sociale, avec notamment la mise en place du régime général. Malgré la volonté de départ d'une égalité de traitement pour tous les salariés et indépendants (à priori une bonne idée), le régime général va cohabiter avec une multitude de régimes spéciaux (certains fonctionnaires, par exemple, qui bénéficiaient déjà d'un système de retraite). Idée à retenir : **les régimes spéciaux sont le fruit de l'histoire, des luttes et revendications sociales**

B) Quelles différences entre répartition et capitalisation ?

Les retraites par répartition

- **Principe** : Prélèvement d'une partie de la richesse produite dans l'économie (valeur ajoutée) par les travailleurs actifs. Ces cotisations sociales sont aussitôt utilisées pour payer les retraites.
- **Mode de calcul (assiette)** : Les cotisations sont calculées sur la base d'un pourcentage de la masse salariale. Les cotisations vieillesse représentent environ 20% de la masse salariale.
- **Evolution** : (si le taux de remplacement avait été maintenu à 78%)

	1960	2006	2040
PIB <small>milliards € 2003</small>	410	1800	?
Retraites	5,4%	13%	18,6%

Source J-M Harribey

La capitalisation

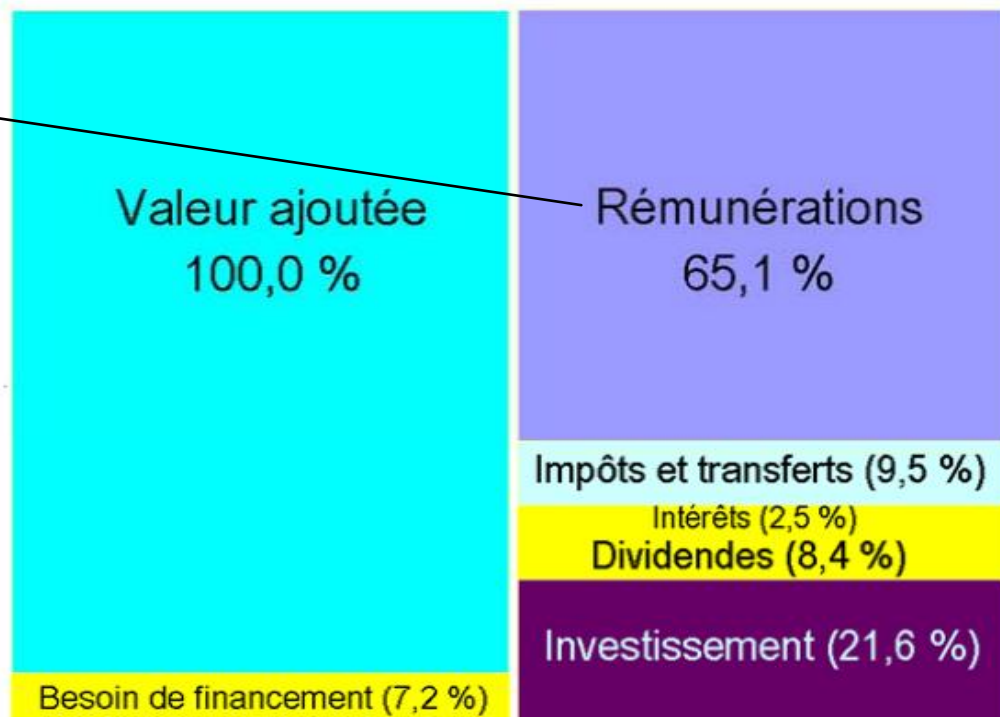
- **Principe** :
 - L'épargne individuelle est placée et les revenus tirés de ces placements sont capitalisés.
 - Au moment du départ en retraite, les compagnies d'assurances et les fonds de pension vendent les titres financiers qu'ils avaient achetés pour le compte de leurs souscripteurs.
- **Illusions** :
 - L'argent placé n'est pas « récupéré » lors de la retraite. Il est prélevé sur la richesse produite à ce moment-là par les travailleurs actifs.
 - Le système par capitalisation ne produit rien, il répartit différemment.
 - Il est soumis aux mêmes contraintes démographiques que le système par répartition (fonds de pension américains, anglais, néerlandais et... français !)
- **Risques** :
 - Retraites soumises aux caprices de la Bourse (faillites retentissantes)
 - Aggravation des inégalités au sein des pays riches et entre les pays riches et les pays pauvres

Source J-M Harribey

B) 1 : D'un point de vue macroéconomique, tous les régimes de retraite sont des régimes par répartition. Il faut marteler cette idée inlassablement. En effet, quel que soit le régime, les retraites sont toujours payées grâce à un prélèvement effectué sur les actifs au moment où elles sont versées. De la même manière, les produits consommés par les retraités pendant une période déterminée sont nécessairement produits par les actifs occupés au cours de cette période.

Ceux qui ont cru (ou croient encore malgré les crises financières récurrentes), au mirage de l'enrichissement sans fin sur les marchés financiers ont oublié cette « loi » économique fondamentale théorisée initialement par les économistes Classiques (des libéraux pourtant), puis magistralement étayée par Marx : le travail rémunéré est seul créateur de richesses économiques. Tous les revenus versés sont l'exacte contrepartie de cette production marchande et non marchande : les salaires des ouvriers, les bonus des traders, les retraites, les parachutes dorés, les rentes de riches héritiers, les maigres intérêts versés en contrepartie de la détention d'un livret A etc.... Au niveau d'une économie, on mesure le fruit du travail des actifs occupés en faisant la somme des valeurs ajoutées des unités de production résidente : on obtient ce faisant le fameux produit intérieur brut (PIB).

Les usages de la valeur ajoutée des sociétés non financières en 2008



Plus précisément, la masse salariale, c'est-à-dire salaires, primes et cotisations sociales

Source Michel Husson, *Le partage de la valeur ajoutée*

B) 2 : Les deux seules grandes différences tiennent au fait que :

- dans la **capitalisation**, les droits acquis par les retraités sont individualisés (alors que la répartition est collective, les ressources sont mutualisées), et donc **générateurs d'inégalités** : les riches pourront épargner pour accumuler des droits, alors que les pauvres ayant une propension à épargner proche de zéro ne pourront le faire ;
- la **capitalisation est bien moins sûre que la répartition** : confrontée comme cette dernière aux variations du ratio de dépendance (rapport cotisants/retraités), la capitalisation est de plus sujette aux variations pour le moins erratiques des cours de la bourse. (voir la déroute actuelle des fonds de pension américains, britanniques, argentins etc...).

C) Précisions au niveau des régimes actuels : Trois régimes s'articulent :

C) 1 : les régimes de base (obligatoire), dont le régime général pour les salariés du privé et les régimes spéciaux pour les employés de l'Etat, des collectivités locales, des hôpitaux, des entreprises publiques, fonctionnant sur le principe de la **répartition** ;

C) 2 : les régimes complémentaires (obligatoire) : les salariés du privé, certaines professions libérales également, ayant des cotisations sociales prélevées sur un salaire plafonné, ces régimes complètent les montants perçus. Différentes caisses : l'AGIRC, l'ARCCO etc... Fonctionnement sur le principe de la **répartition** ;

C) 3 : les régimes supplémentaires (facultatif) : organisés par les entreprises (contrats d'assurance-vie, assurances-retraites etc...); la PREFON pour quelques fonctionnaires. Fonctionnement (au moins partiel) sur le principe de la **capitalisation** ;

D) Comment caractériser le problème des retraites ? Où se situe le débat actuel ?

Indéniablement, il s'agit d'un enjeu financier. La question posée est la suivante : le système français, faisant une large place à la répartition, pourra-t-il, dans le futur, continuer à fonctionner efficacement, c'est-à-dire permettra-t-il d'assurer à chaque nouveau retraité une pension suffisante ? Pourquoi une telle préoccupation ?

D) 1 : La faute à la « catastrophique » évolution démographique à laquelle nous sommes et serons confrontés, qui combine trois éléments plus ou moins perturbateurs :

- a) **l'arrivée à la retraite des « papy-boomers »**, c'est-à-dire des générations nombreuses d'après-guerre, qui va provoquer un afflux important à la retraite de nombreux actifs jusqu'en 2035 ;
- b) **le maintien d'un faible taux de fécondité** ? Cet argument n'est plus vraiment recevable car le taux français est le plus élevé en Europe (environ 2,03 enfants par femme qui permet presque le renouvellement des générations à comparer avec les taux de fécondité de 1.3 et 1.4 en Allemagne ou en Italie). Si le nombre de naissances est faible aujourd'hui, le nombre d'actifs (de salariés) présents sur le marché du travail dans quelques années (environ 20 ans, d'après la durée moyenne des études) sera donc faible (sauf si l'immigration permet de compenser cette évolution) ;
- c) **l'augmentation de l'espérance de vie à 60 ans** : on gagne aujourd'hui 0.4 trimestres par an, soit environ un mois et demi par an, après avoir gagnés 1 trimestre/an pendant 40 ans.

D) 2 : Conséquences de ces évolutions démographiques : les 60 ans et + représentent environ 1/5^{ème} de la population totale aujourd'hui contre 1/3 environ en 2040.

	2000	2040
0-19 ans	25,6%	20,6%
20-59 ans	53,8%	45,9%
60 ans et plus	20,6%	33,5%
TOTAL	100%	100%

Source INSEE

- **D'où les prévisions d'évolution des ratios de dépendance (retraités sur actifs le + souvent) :**

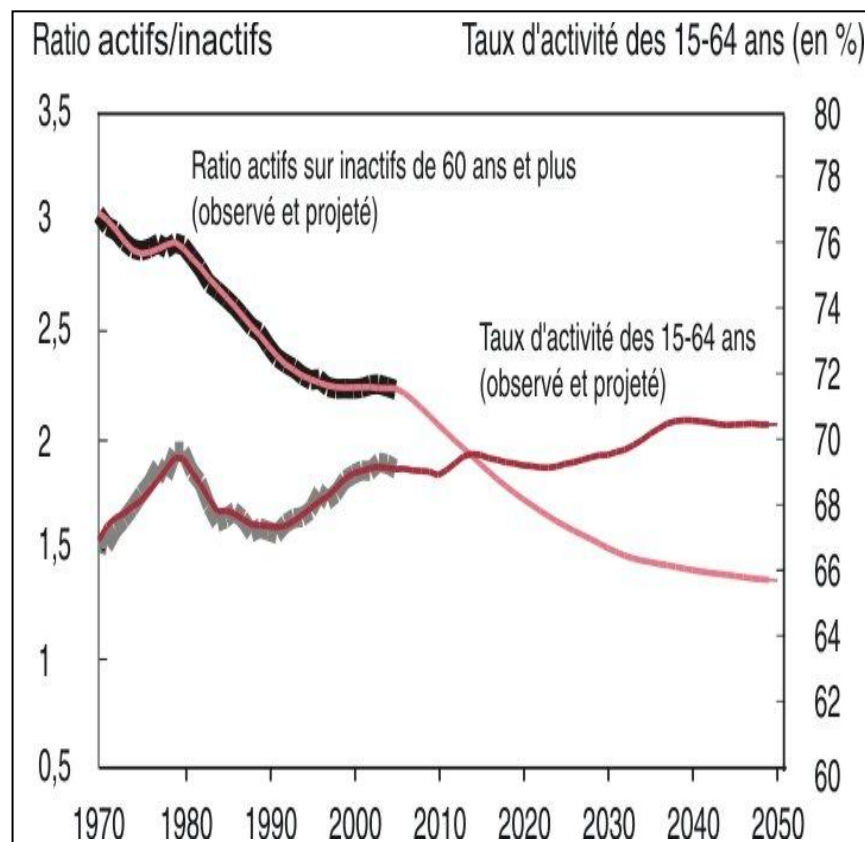
- 182 cotisants potentiels pour 100 retraités aujourd'hui (soit 5.5 retraités/10 cotisants) ;
- 120 cotisants potentiels pour 100 retraités en 2050. (soit + de 8 retraités/10 cotisants) ;
- 2000 : 4 retraités pour 10 cotisants potentiels
- 2040 : 7 à 8 retraités pour 10 cotisants potentiels
- Retraités/actifs : + 75 à 100 % de 2000 à 2040 (1,41 à 1,75 % par an)
- Inactifs (jeunes et vieux)/actifs : + 25% de 2000 à 2040 (0,56% par an)

- **Prévisions sujettes à caution:** Dans un passé récent, l'INSEE n'avait par exemple pas prévu le relatif dynamisme démographique français : l'institut avait en effet sous-estimé le taux de fécondité des françaises en négligeant le décalage des calendriers. Parmi les hypothèses retenues dans les prévisions les plus récentes, il se pourrait que l'importance de l'immigration future soit sous-estimée. Enfin, le ratio de dépendance démographique dépend aussi d'hypothèses qui ne sont pas démographiques : les variations du taux de chômage ou des taux d'activité selon l'âge et le sexe ne peuvent être anticipées sans une certaine marge d'erreur...

- **Ce phénomène n'est pourtant pas nouveau :**

Cotisants, retraités et rapport démographique du régime général
--

<i>Effectifs en millions</i>			
	Cotisants	Retraités	Rapport démographique
1975	13,0	4,1	3,14
1980	13,4	5,0	2,68
1985	12,9	5,9	2,21
1990	13,7	7,3	1,88
1995	14,1	8,8	1,61
2000	15,4	(*) 9,7	1,59
2001	15,8	9,8	1,61
2002	16,5	10,0	1,65
2003	16,5	10,2	1,62
2004	16,5	10,4	1,58
2005	16,6	10,7	1,55
2006	16,8	11,1	1,51
2007	17,1	11,5	1,49
2008 (p)	17,3	11,9	1,45



Source : projections de population active 2006-2050, Insee.

Quoiqu'il en soit, c'est exclusivement au nom de ce seul et unique argument du vieillissement démographique agité tel un épouvantable épouvantail, que le MEDEF alerte l'opinion depuis au moins 20 ans, en trouvant des relais précieux et efficaces au sein de la classe politique et des grands médias d'information, sur le caractère insoutenable de notre système par répartition.

E) Quelles (contre)-réformes passées et à venir pour soi-disant surmonter cette tare quasi-congénitale de notre système par répartition ?

E) 1 : Les réformes passées :

- En 1993, réforme Balladur (décret passé en plein été ! Merci qui ? merci Balla) :
 - le niveau de retraite de base des salariés du secteur privé, reposant jusque là sur le salaire des dix meilleures années, est calculé désormais sur les vingt-cinq meilleures années. Ce qui a pour conséquence d'en diminuer notablement le montant ;
 - parallèlement, pour avoir droit à une retraite à taux plein, il faut désormais avoir cotisé quarante ans, au lieu de 37.5 ans jusqu'alors ;
 - indexation de l'évolution des pensions sur celle des prix et non plus sur celle des salaires des actifs ;
 - décote de 10% par année de cotisation manquante.
- en 1996, les régimes complémentaires (ARRCO et AGIRC) réduisent le nombre de points accordés chaque année à leurs cotisants, ce qui réduit d'autant le montant de la retraite future ;
- en 2003, la loi Fillon sous le gouvernement Raffarin, la retraite des fonctionnaires (Etat, collectivités territoriales et fonctions hospitalières) est passée à la même moulinette que celles des salariés du privé 10 ans plus tôt :
 - règle des 40 ans de cotisations étendue à la fonction publique ;
 - 3% de décote par annuité manquante, puis 5% à partir de 2015. Ramenée à 5% dans le privé ;
 - règle des 41 ans de cotisations pour tous (public/privé) prévue pour 2012, puis affectation mécanique des gains d'espérance de vie : 2/3 pour le travail et 1/3 pour la retraite.
 - « Le **PERP** (Plan d'Épargne Retraite Populaire) et le **PERCO** (Plan d'Épargne Retraite Collectif), apparus avec la Loi Fillon, sont devenus des outils incontournables pour dynamiser sa retraite. En effet, **si la réforme des retraites, a créé ces outils (PERP et PERCO) elle a également mis à mal le régime général et les régimes complémentaires (Agirc et Arrco) qui ne procurerons plus une retraite suffisante.** » (tiré du site officiel www.perp-perco.fr)
- En 2008, c'est au tour des régimes spéciaux de retraite des grandes entreprises publiques : 41 ans à partir de 2012.

E) 2 : Quel bilan de ces réformes passées ?

- Aux yeux mêmes de leurs promoteurs, **ces réformes ne suffiront pas à assurer l'équilibre du système à long terme** selon les différents scénarii retenus par le COR (confère E) 3 : les prévisions du COR de 2007 et d'avril 2010)

- **Pire, les réformes déjà menées se traduiront par une baisse drastique des pensions versées, de l'ordre de 20%.** Voilà les données publiées par Commission européenne :

Taux de remplacement net, cas de base et écart 2006-2046

* Homme ayant travaillé à temps plein et cotisé quarante ans au moment de son départ en retraite.

	2006	2046	Ecart 2006-2046
Rép. tchèque	79,3	58,1	- 21
Portugal	90,7	70,6	- 20
Pologne	77,7	58,7	- 19
France	79,4	62,9	- 17
Suède	67,3	54,7	- 13
Espagne	97,2	85,5	- 12
Lettonie	77,6	65,9	- 12
Finlande	69	57,8	- 11
Grèce	115	106,1	- 9
Royaume-Uni	74,6	70,7	- 4
Lituanie	57	54,2	- 3
Allemagne	63	64	1
Slovénie	82	83,4	1
Slovaquie	63,1	65,5	2
Italie	89	91,7	3
Belgique	69,5	73,5	4
Hongrie	100,4	105,2	5
Autriche	83,9	88,7	5
Pays-Bas	91,8	97,9	6
Danemark	71,3	78,8	8
Irlande	62	70,7	9
Estonie	41	52,1	11
Bulgarie	53,3	68,6	15
Roumanie	35,9	87,4	52

Source : Commission Européenne

Remarque : le mécanisme d'indexation des retraites sur les prix, introduit depuis la réforme de 1993, et non sur les évolutions de la productivité ou de la masse salariale, aura pour conséquence fâcheuse de voir le taux de remplacement diminuer d'autant plus que la croissance économique sera forte. C'est certainement là que se situe l'incohérence principale des mesures menées depuis 1993 : **plus les actifs auront les moyens de financer les retraites et plus la situation relative des retraités par rapport aux actifs se détériorera.**

E) 3 : Que dit le précisément le COR jusqu'à l'horizon 2050 ? Pour démonter les arguments du gouvernement et du MEDEF, il serait pour le moins contre-productif de vouloir cacher ce COR que nous ne saurions voir, et encore plus inefficace de réclamer à cor et à cri

la tête du COR. Le rapport du COR n'est pas catastrophiste, même si quelques « grands » esprits, manquant de faire corps avec leurs concitoyens, voudraient le leur faire croire.

Dépenses, cotisations et besoin de financement du système de retraite (projections du COR de 2007 reprises dans le rapport 2010)

	2006	2015	2020	2030	2040	2050
Dépenses de retraite (en points de PIB)	13,1	13,7	14,1	14,7	14,9	14,7
Masse des cotisations (en points de PIB)	12,9	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0
Besoin de financement annuel (en points de PIB)	-0,2	-0,7	-1,0	-1,6	-1,8	-1,7
Dépenses de retraite (en Mds € 2006)	235,2	301,1	337,1	420,1	511,8	606,6
Masse des cotisations (en Mds € 2006)	231,0	286,0	312,2	373,0	448,4	537,8
Besoin de financement annuel (en Mds € 2006)	-4,2	-15,1	-24,8	-47,1	-63,4	-68,8

Repères chiffrés

PIB de la France : environ 1900 milliards d'euros en 2009.
Masse salariale : environ 1200 milliards en 2009.
Déplacement de 8,8 points de PIB : environ 167 milliards par an (en valeur actuelle).
Dividendes : 160 milliards.
Augmentation des dividendes depuis 1982 : 100 milliards.

Déficit prévu pour la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) en 2010 : 10 milliards, soit dix à seize fois moins que le détournement de valeur ajoutée au profit du capital.

3 scénarii du COR intégrant les anciennes réformes et se basant sur le taux de remplacement moyen de 72% de 2008 :

-A : 1.8 % de croissance de la productivité et un taux de chômage de 4.5% ;

- B : 1.5% de croissance de la productivité et un taux de chômage de 4.5% ;

- C : 1.5% de croissance de la productivité et un taux de chômage de 7%.

Besoins de financement annuels du système de retraite en part de PIB Comparaison entre l'exercice de 2007 et l'exercice d'actualisation de 2010 - rendements AGIRC-ARRCO constants -

	2006	2008	2015	2020	2030	2040	2050
Exercice de 2007 Scénario de base	-0,2	-0,5	-0,7	-1,0	-1,6	-1,8	-1,7
Exercice de 2010 Scénario A	-0,1	-0,6	-1,8	-1,7	-1,9	-1,9	-1,7
Scénario B	-0,1	-0,6	-1,8	-1,9	-2,5	-2,8	-2,6
Scénario C	-0,1	-0,6	-1,9	-2,1	-2,9	-3,2	-3,0

Un signe - correspond à un besoin de financement

Source : COR, Rapport n° 8, avril 2010, p. 24.

= 68.8 milliards

= 100 milliards

= 115 milliards

Remarque : dans le rapport d'Avril 2010, le COR prévoit pour l'année 2015 un déficit > de 1.1 point à celui envisagé 3 ans plus tôt. Pourquoi une évolution si conséquente des projections à une échelle de temps si courte ? La démographie n'a aucune responsabilité en la matière... La coupable est la récession économique qui a réduit les recettes de la CNAV (+ 850 000 chômeurs entre fin 2007 et fin 2009)... Cette récession ne modifie cependant pas les contraintes structurelles du système puisque à moyen/long terme, les déficits prévus par le COR en avril 2010 pour l'année 2050, rejoignent ceux prévus avant le déclenchement de la crise dite des « subprimes ». A très court terme, et ce malgré l'ampleur de la crise, le déficit de la CNAV anticipée pour 2010 n'a rien d'apocalyptique : 250 milliards de dépenses retraites contre 240 milliards de recettes sous forme de cotisations sociales, soit 10 milliards de déficit à rapporter à un PIB d'environ 1900 milliards d'euros (environ 0.53 point de PIB).

E) 4 : A partir de cette base, que concocte le gouvernement ? La réforme à venir :

Dans le *Document d'orientation des retraites* envoyé aux partenaires sociaux le dimanche 16 avril, le gouvernement confirme qu'il « fera de l'augmentation de la durée d'activité le socle d'une réponse durable et juste au déséquilibre des régimes de retraite ». Le leitmotiv étant le suivant : à choc démographique, remède démographique Concrètement, cela pourrait donner :

ET

- **recul de l'âge légal de départ à la retraite** : 62 ou 65 ou 67 ou 69 ans ;
- **allongement de la durée de cotisation** à 43 ans ou 45 ans ;

Deux autres pistes sont évoquées de façon plus évasive, la première pour semer la zizanie entre syndicats qui n'ont déjà pas besoin de cela pour manquer d'unité ; la seconde pour donner l'illusion que la réforme ne fera pas des actifs (d'aujourd'hui et de demain) et retraités (d'aujourd'hui et de demain) les seuls dindons de la farce :

- **La 1^{ère} piste envisagée est une réforme systémique** dans le cadre de la répartition, censée renforcer la transparence du système, accroître la confiance que les français lui témoignent et améliorer leur consentement à le financer :

- **Soit un système par points** : même principe que pour les régimes complémentaires (AGIRC et ARRCO).

- ✚ Le versement de cotisations permet d'accumuler des points.
- ✚ La valeur de ces points en euros (ou en francs ???) peut être réévaluée pour permettre l'équilibre financier. Ainsi, l'expérience des régimes complémentaires montre qu'il est facile de modifier la valeur réelle des points : le prix d'achat des points et leur valeur liquidative ont été modifiés à plusieurs reprises, diminuant d'autant le « rendement » de ces régimes.
- ✚ Le système par points augmenterait la « contributivité » du système ;

- **soit un système par compte personnel (ou encore compte notionnel ou virtuel) à la suédoise** : grand dada de la CFDT et ardemment défendu par l'économiste, pourtant plutôt de gauche, Thomas Piketty.

- ✚ Cotisations directement versées aux retraités mais alimentant virtuellement un compte individualisé ouvrant des droits à une retraite future ;
- ✚ Les sommes des cotisations versées s'additionnent sur ce compte au fur et à mesure de la carrière. Les droits sont revalorisés pour tenir compte de l'évolution de l'inflation et des revenus salariaux ;
- ✚ Selon l'âge de départ à la retraite et l'espérance de vie moyenne à cet âge (hommes et femmes confondues) est appliqué un coefficient de conversion à la somme des droits actualisés : c'est le principe de la neutralité actuarielle.
- ✚ Logique individualiste accrue (illusion que chacun finance sa propre retraite) ;
- ✚ Incitation pour les travailleurs pauvres à travailler plus longtemps.

- **La seconde piste : mettre en place une "contribution supplémentaire de solidarité sur les hauts revenus et les revenus du capital"**. Attac, la fondation Copernic et d'autres... sont enfin écoutés ? Las, cette mesure a toutes les chances de relever du pur symbole pour calmer un éventuel mécontentement de la populace. Les propos tenus par Jean-François Coppé, chef de file de l'UMP à l'Assemblée nationale, sont d'ailleurs sans ambiguïté aucune : les efforts à consentir pour sauver le système par répartition sont tels qu'« *il est normal que personne n'en soit exonéré, sans pour autant jeter par terre le bouclier fiscal. Ce dernier n'est pas mort, je dis juste que c'est une entaille et que c'est une entaille qui a du sens* ».

E) 5 : Quel bilan prévoir de cette réforme à venir ? Les salariés et les retraités paieront l'addition

- Des « **séniors resteront dans la précarité plus longtemps** : il existe aujourd'hui un décalage de presque 3 ans entre l'âge moyen de cessation d'activité (58.8 ans) et l'âge moyen de liquidation des droits à la retraite (61.5 ans). La réforme risque de le creuser davantage. Cependant, et c'est à ce niveau de l'analyse que le cynisme des propositions gouvernementales apparaît au grand jour, une personne de 60 ans dans la précarité coûtera moins cher à la collectivité qu'un retraité de 60 ans ;
- Les séniors demeurant effectivement plus longtemps en emploi risquent de **réduire les places disponibles pour les plus jeunes**. Un jeune précaire, surtout de moins de 25 ans, donc ne pouvant prétendre au RSA, coûtera certes moins cher qu'un retraité, *a fortiori* faisant valoir une retraite à taux plein. Est-ce ainsi que l'on préparera l'avenir ?
- Ces **mesures** seront toutefois **insuffisantes pour assurer l'équilibre financier du système, tout en accentuant la tendance à la baisse du taux de remplacement**. Il sera alors temps, à l'occasion d'un énième rapport commenté par des voix de plus en plus alarmées et alarmantes, d'imposer l'idée qu'une dose de capitalisation plus conséquente sera nécessaire. Idée qui s'imposerait d'autant plus facilement que la réforme systémique évoquée précédemment permettrait d'y préparer les esprits.

F) Quelle(s) alternative(s) pour sortir la tête de l'eau ?

On l'a vu, la logique des réformes passées, ainsi que celle(s) à venir, est de ne cesser d'accroître le nombre d'annuités nécessaires pour prétendre à une retraite à taux plein. Cependant, ce type de réforme n'affiche jamais d'objectif en termes de taux de remplacement (même si notre président de la République a promis, juré, et même craché, qu'il ne touchera pas au montant des pensions) : on laisse donc totalement dans l'ombre l'avenir de la situation relative des retraités par rapport aux actifs, alors que c'est tout de même la question centrale à laquelle doit répondre un système de retraite. Tout se passe comme si la seule préoccupation – pour ne pas dire obsession – était de réduire le besoin de financement du système par tous les moyens sauf une hausse de cotisations. Pourquoi cette piste est-elle tant honnie ? Mérite-t-elle malgré tout qu'on s'y attarde. C'est ce que nous allons voir. Mais avant cela, il est nécessaire de comprendre l'équation sur laquelle repose l'équilibre financier du système de retraites.

F) 1 : L'équation de l'équilibre financier de l'assurance vieillesse :

Explication de ces équations :

Equilibre financier si :

Cotisations (recettes) = Pensions (dépenses)

Taux de cotisation x salaire moyen x cotisants
=
Pension moyenne x retraités

Taux de cotisation =
taux de remplacement x ratio de dépendance

$$\frac{\text{pension moyenne}}{\text{salaire moyen}} = \text{taux de cotisation} \frac{\text{nombre de cotisants}}{\text{nombre de retraités}}$$

• 3 leviers pour équilibrer l'assurance vieillesse :

- taux de remplacement (niveau de pension)
- taux de cotisation
- ratio cotisants/retraités (inverse du ratio de dépendance)
 - . nombre d'annuités de cotisation
 - . structure de la démographie
 - . taux de chômage et taux d'activité (notamment des femmes)
 - . immigration

On voit bien, grâce à cette équation, que face à une augmentation du ratio de dépendance, trois leviers peuvent être actionnés :

- **Tout faire pour limiter l'augmentation de ce ratio.** Même dans cette perspective, **l'allongement de la durée du travail n'est qu'une méthode parmi d'autres pour y parvenir, et certainement pas la plus prometteuse.** Elle ne se substituera pas à :

- **une politique de l'emploi ambitieuse** qui permettrait de faire croître très sensiblement le nombre de cotisants : en février 2010, et en France métropolitaine seulement, il y avait au total 3 872 900 chômeurs (chiffre officiel, catégorie A du pôle emploi : 2 667 900). Autre piste à explorer : le taux d'emploi ou d'activité des femmes est aujourd'hui à un niveau faible, à peine dans la moyenne de l'Union européenne à 25. Dans ces projections, le COR prévoit que le taux d'activité des femmes sera, à l'horizon 2050, toujours de 10 points inférieur à celui des hommes. Pourtant, une recherche volontariste de réduction de cet écart permettrait de créer des emplois, notamment en améliorant, à rebours des mesures régressives annoncées pour la rentrée prochaine, la prise en charge publique de la garde d'enfants en bas âge et de la dépendance des personnes âgées, dont on sait qu'elle pèse principalement, dans le cadre des familles, sur les épaules des femmes. Cela permettrait d'augmenter le volume des cotisations et de réduire les inégalités entre les sexes ;

- **une « politique ouverte de l'immigration »** (confère l'ouvrage publié par ATTAC France) ;

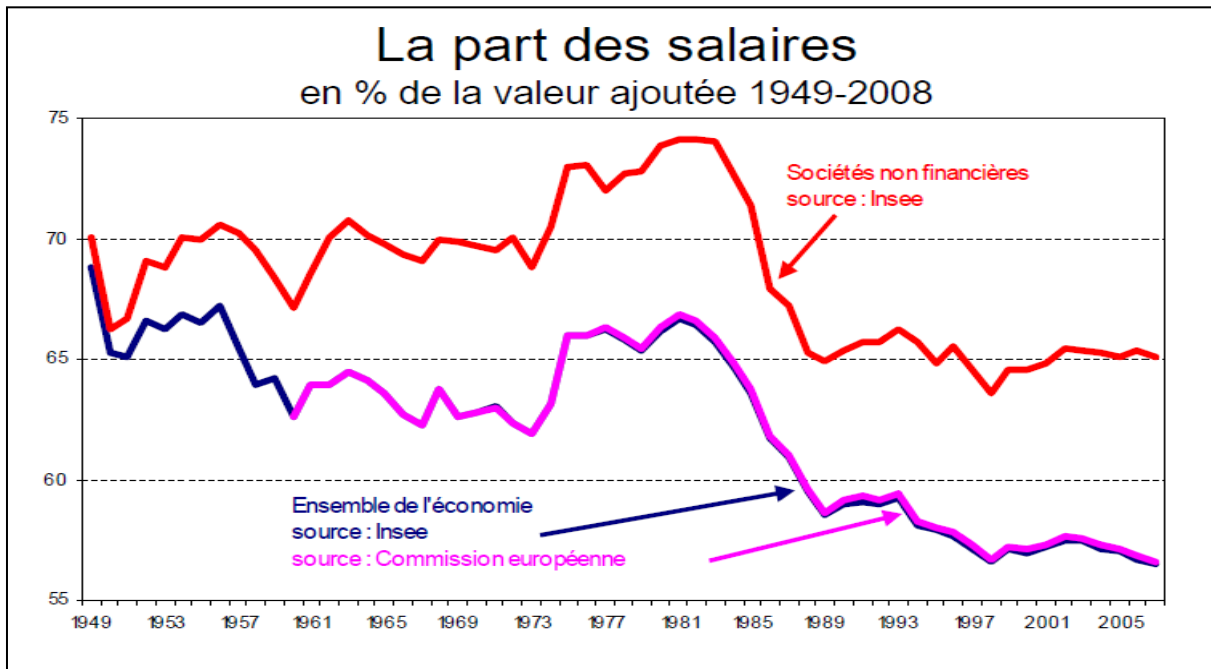
Remarque : certains, à l'instar de l'inénarrable Michel Godet (économiste libéral), proposent de mener une **politique nataliste** (augmentation des naissances) en prenant des mesures favorisant les familles nombreuses pour augmenter à terme le nombre d'actifs : on peut de suite conclure que **cette solution est intenable** car il faudrait envisager un boom démographique perpétuel (écologiquement insoutenable). En effet, augmenter les naissances d'aujourd'hui pour financer les retraites de demain supposent d'augmenter encore plus les naissances de demain pour financer les retraites d'après-demain, sinon le problème de financement se reposerait avec autant d'acuité 60 ans (ou 65 ans) plus tard.

- **L'autre levier consiste à réduire le montant des pensions versées ou le taux de remplacement :** cette mesure étant politiquement inacceptable, elle n'est jamais évoquée. C'est pourtant la conséquence logique des réformes allongeant les durées de cotisation qui ne parviennent jamais à stabiliser le ratio de dépendance, notamment car, on l'a vu, devoir cotiser plus longtemps ne signifie pas mécaniquement travailler plus longtemps ;

- **Le dernier levier consiste enfin à augmenter le taux de cotisation :** si l'on souhaite vraiment sauver le système de retraite et garantir aux futurs retraités que leur niveau de vie relatif ne dégringolera pas, il apparaît donc indispensable d'augmenter le taux de cotisation. D'après le COR, le poids des retraites passerait de 13% du PIB aujourd'hui à 18.6% en 2040 si les réformes Balladur et Fillon étaient supprimés, et à environ 16% si elles étaient maintenues. L'enjeu est donc une variation de 3 à 5.5 points de PIB, ce qui représente une augmentation comprise entre 23% et 42%. Toujours d'après le COR, cela suppose que le taux de cotisation passe de 25,6% en 2000 à 39,3 en 2040.

Pourquoi cette solution est-elle alors soit passée sous silence, soit carrément rejetée en bloc ?

F) 2 : Augmenter les cotisations sociales, c'est faire « sauter le tabou » du partage de la richesse tel qu'il s'effectue dans le cadre d'un capitalisme de plus en plus financiarisé : Comment ce partage a-t-il évolué au cours des 60 dernières décennies ?



Source : Michel Husson, *Le partage de la V.A.*

- **Explications de l'allure de ces courbes :** Depuis le début des années 1980, nous assistons au développement d'une nouvelle phase du capitalisme, que des économistes du courant de la Régulation (courant keynésio-marxiste), à l'instar de Michel Aglietta, ont dénommé « **capitalisme actionnarial** » : la **nécessité**, érigée en dogme, de « **créer de la valeur pour l'actionnaire** » se traduit alors par des politiques de **déréglementation**, de **dérégulation** (liberté de circuler pour les biens, les services et surtout les capitaux) et de **désintermédiation** (extension sans précédent du rôle des marchés financiers dans le financement de l'économie) : les « **3 D** » au niveau international, mis en exergue par l'économiste Henri Bourguinat, s'accompagnèrent alors dans les espaces nationaux de **politiques d'austérité ou de désinflation compétitive** visant à freiner la progression de la demande en gelant les salaires (décrochage des salaires par rapport à la productivité « facilité » par l'apparition d'un chômage de masse et d'une dualisation du marché du travail), en augmentant les taux d'intérêt et en réduisant le champ de la protection sociale (assurance chômage, assurance maladie, assurance vieillesse...). Le capitalisme financier, impulsé par les politiques néolibérales de libéralisation financière, peut ainsi être qualifié d'« **hypercapitalisme** » (Dominique Plihon, économiste) car il donne un pouvoir exorbitant aux détenteurs du capital.

Ce nouveau partage de la valeur ajoutée est à l'origine de la progression spectaculaire des profits des entreprises au cours des deux dernières décennies :

- en l'espace de 30 ans, la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée a **diminué de près de 8.8 points de pourcentage** ;

- Mais, en plus de la modification du partage salaires/profits on assiste à une deuxième source de déformation de la répartition des revenus: c'est l'augmentation du taux de distribution des profits par les entreprises à leurs actionnaires. **En 1982, les dividendes versés**

aux actionnaires représentaient 3.2% du PIB ; ils en représentaient 8.5% en 2007, soit 5.3 points de plus ;

F) 3 : Avancer l'idée d'une hausse des « cotisations sociales » provoque une levée de bouclier (fiscal !) de la part du MEDEF et du gouvernement.

- **Mensonge n°1 : Les cotisations sociales mettent en cause la compétitivité du pays et de ses entreprises en pesant sur les profits.** Les augmenter se traduirait par une augmentation des prélèvements obligatoires, déjà jugés trop élevés : passer de 13% à 18,6% du PIB pour les retraites (soit une hausse de plus de 40%) serait « inimaginable », « trop de cotisations tuant en l'occurrence la cotisation ». Comme l'écrivait en 2003 l'économiste français Jean-Paul Piriou : « Quel manque d'imagination et de perspective historique : au cours des 50 dernières années, le poids des retraites dans le PIB est passé de 5.4% à 13%, une variation de 7.6 points, c'est-à-dire une augmentation de 140%. Cette impressionnante évolution n'a pourtant pas du tout affecté la part des profits, comme en témoigne le graphique commenté précédemment. D'ailleurs, le poids des profits dans la valeur ajoutée n'est pas sensiblement supérieur dans les pays qui connaissent peu de cotisations sociales (Etats-Unis, Royaume-Uni...) à ce qu'il est dans ceux qui ont une protection sociale plus développée comme la France ou l'Allemagne. **Les cotisations sociales ne pèsent pas sur la part des profits dans la valeur ajoutée, mais sur celle du salaire net. Ne craignons pas d'insister : que le poids des cotisations sociales ne pèse pas sur les profits n'est pas une opinion, c'est un fait.** »
- **Mensonge n°2 : Les actifs n'accepteront jamais une amputation aussi brutale de leur pouvoir d'achat,** car le taux de cotisation devrait augmenter de près de 14 points pour assurer l'équilibre financier, le maintien de l'âge de départ et le taux de remplacement. Suivant encore une fois Jean-Paul Piriou : « ils (le MEDEF et le gouvernement) auraient sans doute raison si les actifs d'aujourd'hui n'étaient pas les retraités de demain, si l'économie stagnait et si le changement devait être brutal. Bref, ils ont tout faux ».

F) 4 : Solutions sociales pour désordre libéral : cotisons plus pour vivre des « jours heureux »

- **Du bon usage des gains de productivité (augmentation de la productivité du travail) :** les ressources nécessaires pour verser des pensions suffisantes aux retraités de demain seront prélevées sur les richesses économiques que les actifs seront capables de produire dans le futur. **En effet, tous les revenus naissent de la production.** Lorsque cette dernière augmente, c'est la plupart du temps parce que l'économie est parvenue à dégager des gains de productivité.

- Depuis 1870, la productivité a été en moyenne multipliée par 2.7 tous les 40 ans ;

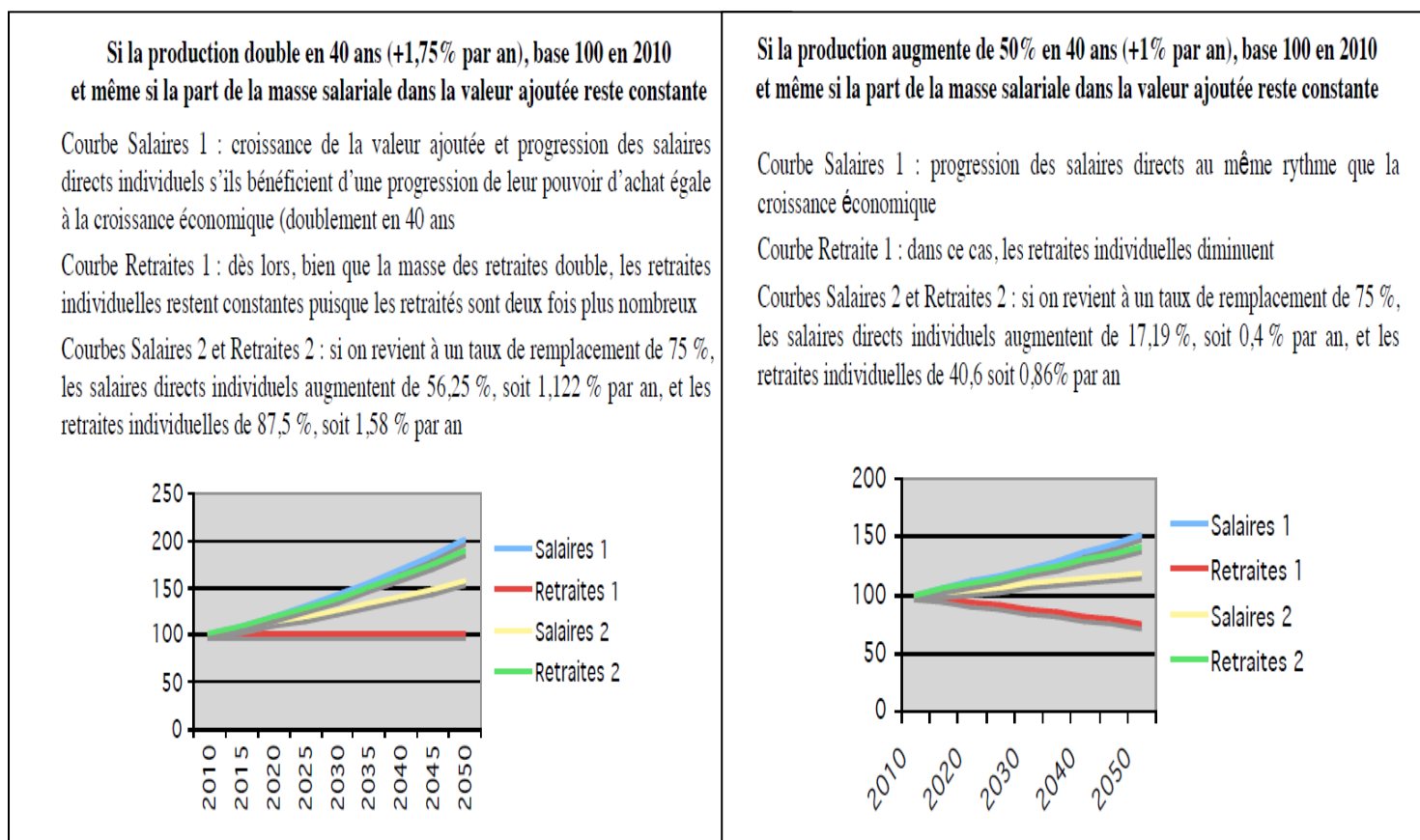
- Entre 1980 et 2008, pourtant période de « croissance molle », la productivité horaire du travail a augmenté en moyenne de 1.91% par an. Ces gains de productivité ont été affectés de la façon suivante :

- + Progression du salaire réel 0,66
- + RTT 0,54
- + Augmentation du taux de cotisation 0,26
- + Augmentation de la part des profits 0,45

Source : J-M Harribey

- les projections du COR ont été établies à partir de différents scénarii concernant les gains de productivité. Les scénarii B et C, les plus pessimistes, tablent sur une croissance de la productivité de 1.5% en moyenne, par an. Si ces gains de productivité sont affectés à une production de richesses supplémentaire, celle-ci serait dans ce cas multipliée par 1.8 entre 2010 et 2050. **Les prévisions les plus pessimistes tablent donc sur presque un doublement du PIB entre 2010 et 2040 !!!** Pour faire face à la dégradation du ratio de dépendance retraités/actifs, **la hausse des cotisations n'a pas à être brutale : elle peut-être étalée sur plusieurs dizaines d'années.** Et elle se réalisera dans un contexte d'une économie en plus ou moins forte croissance, même si les « Trente glorieuses » sont bien derrière nous, et doivent le rester.

- **Sans toucher au partage salaires/profits, la hausse des cotisations pourra financer le système de retraite, même avec une croissance économique limitée (exigence écologique fondamentale) :** c'est la progression des salaires nets ou directs qui servira alors de variable d'ajustement :

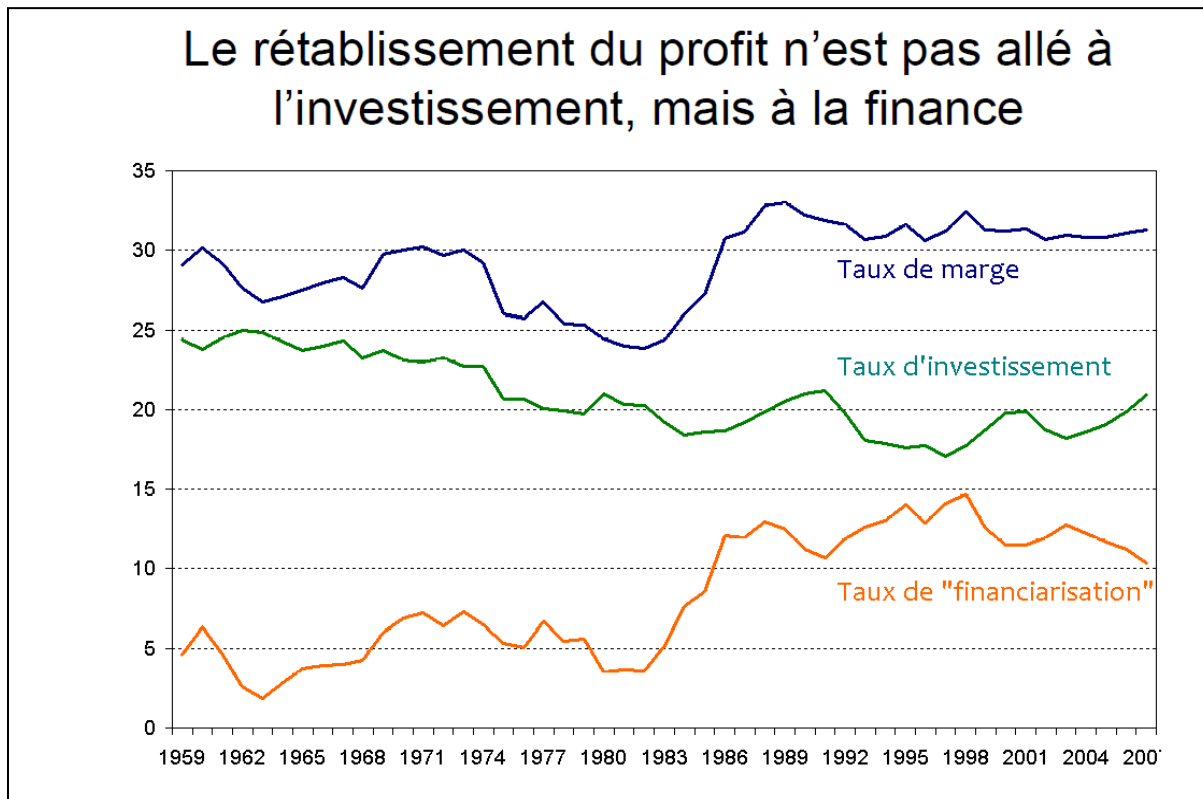


Source : J-M Harribey

- **Faire cotiser les profits : Un nouveau partage des richesses entre salaires et profits est non seulement possible et encore plus nécessaire pour tendre vers un développement soucieux des équilibres sociaux et environnementaux :** les choix qui seront faits en la matière dépassent de loin les seuls enjeux du financement des retraites. Ils

détermineront notre capacité à faire advenir d'autres mondes que nous souhaitons plus que jamais possibles.

- **Cris horrifiés du MEDEF, du gouvernement, et d'une communauté médiatique toujours encline à faire progresser le débat scientifique** : réduire les profits, c'est tuer notre économie et ses emplois en empêchant les entreprises d'investir. Encore une fois, il s'agit d'opposer aux opinions et croyances les faits et rien que les faits :



Source : Michel Husson, Le partage de la valeur ajoutée

L'affirmation péremptoire du chancelier allemand Helmut Schmidt à la fin des années 1970 ne s'est pas vérifiée : les profits d'aujourd'hui n'ont pas fait les investissements de demain, et encore moins les emplois d'après demain. Au contraire, leur augmentation s'est nourrie d'une progression du chômage, de la précarité et des inégalités au Nord et d'une exploitation accrue des travailleurs très pauvres du Sud, et a nourri la course folle à la spéculation boursière qui a maintes fois fait preuve de son caractère nuisible pour les économies et les peuples.

- **Réduire la part des profits dans la valeur ajoutée est donc légitime. Pour le faire il suffit de faire cotiser les profits :**

✚ Soit en élargissant l'assiette des cotisations : faire cotiser les dividendes ; soumettre à cotisations les formes de rémunérations versées aux salariés mais qui sont en grande partie exonérées : intéressement, participation, épargne salariale PERP ou PERCO ;

✚ Soit en augmentant le taux de cotisation ;

- C'est à ce prix que les peuples pourront reprendre en main leurs destins, en substituant aux règles injustes et stupides imposées depuis plus de 30 ans par les politiques néolibérales de véritables choix collectifs de société. Quelques pistes évoquées (non creusées) :

- ✚ Les gains de productivité doivent servir à **réduire les inégalités** de rémunérations entre actifs, entre actifs et inactifs (dont les retraités), et également entre retraités eux-mêmes (fin 2007, 38% des retraités du régime général touchaient le minimum contributif, le plus souvent des femmes ; écart d'espérance de vie entre cadres et ouvriers ; prise en compte de la pénibilité du travail). Il s'agit de redonner de la substance à la valeur solidarité (redistribution horizontale en préservant/consolidant le champ de la protection sociale et redistribution verticale en limitant écarts de revenus et de patrimoines) pour une société plus cohésive;
- ✚ **Gains de productivité ≠ productivisme et croissance infinie.** Ils devront être obtenus en améliorant la qualité de la production (par exemple en étendant la sphère non marchande...) et les conditions de travail. Ils devront s'accompagner d'une **décroissance des activités nuisibles et d'une croissance des activités profitables à tous.**
- ✚ **La place du travail doit également être reconsidérée :** il faut tendre vers une harmonisation des temps sociaux (formations initiales, emploi, maternité/paternité, formation continue retraites...). C'est au système économique de s'adapter aux besoins des individus, pas l'inverse : promotion d'un autre type de flexibilité. Pourquoi ne pas choisir (réellement, sans imposition d'un âge légal !) de travailler plus longtemps, mais moins tout au long de la vie (32H/semaine ; interruption de carrière pour maternité donnant lieu à des cotisations plus substantielles...). **La RTT est un enjeu crucial pour parvenir à concilier l'urgence écologique et l'impératif de justice sociale.**

On le voit, les discussions autour du système de retraite dépassent largement le strict cadre de la question de leur financement : **c'est un enjeu de civilisation.** Il ne tient qu'à nous de résister pour vivre des « jours heureux », et faire vivre le programme du Conseil national de la résistance qu'élaborèrent pour nous dans la clandestinité des hommes et des femmes de courage.

Un « climat » plus que défavorable à un mouvement social d'ampleur ?

En conclusion, il me paraît indispensable de dresser un rapide tableau du climat économique, social et politique dans lequel s'engagent les discussions autour de la réforme de notre système de retraite :

- de la crise des « subprimes » à la « crise grecque » et de la zone euro : des Etats trop bons (avec les marchés financiers), trop cons (avec les peuples). De l'acte manqué de la régulation du capitalisme au retour en force de la « tyrannie des marchés ».
- Des mesures adoptées en catastrophe au niveau de l'Union européenne : fonds européen (750 milliards d'euros) abondé par les pays de la zone euro, FMI + intervention BCE sur marchés secondaires de dettes souveraines.
- Bilan : les limites de l'Union économique et monétaire apparaissent au grand jour. La très grande fragilité de la zone euro est imputable à un vide démocratique et à des traités qui ont imposé une mise sous tutelle progressive des politiques économiques et sociales des Etats membres au diktat des marchés financiers. Au final :
 - 1^{ère} contre-vérité ressassée par les éditorialistes, politiques et économistes médiatiques : « ce plan est une victoire du politique sur les marchés ». Au contraire, tout a été fait pour que les marchés soient (temporairement) « rassurés », et retrouvent confiance.
 - 2^{ème} contre-vérité : « c'est une victoire de la solidarité sur les tentations égoïstes au sein de la zone euro » (un pas de plus vers le fédéralisme) .Au contraire, les stratégies non coopératives l'ont emporté (confère les attermoissements de l'Allemagne, l'attitude du Royaume-Uni...). L'instauration d'un fonds de stabilisation européen ne doit rien à un généreux élan de solidarité : il en allait tout simplement de la survie de l'euro. Pour preuve, le plan de sauvetage est conditionné à l'administration pour la Grèce et pour les « indisciplinés » ou « laxistes » à venir de véritables P.A.S. que ne renierait pas le F.M.I. des années 1980 : renforcement du Pacte de stabilité et de croissance (sanctions financières accrues pour les cigales insouciantes).

Et les retraites dans tout cela ?

- Ce second volet de la crise financière et bancaire qui débutait en 2007 aux Etats Unis constitue une véritable aubaine pour les gouvernements (dont le gouvernement français) qui vont s'employer à rassurer les marchés en inquiétant les populations. Se déploie alors une stratégie de gouvernance par la peur, en brandissant l'épouvantail grec. Illustrations : le coup de bambou imposé au peuple grec (sur les retraites, volonté du gouvernement de reculer l'âge légal à 65 ans et d'augmenter la durée de cotisations de 37 ans à 40 ans) ; la déclaration, le jeudi 6 mai, de François Fillon qui promet une « gestion sérieuse » (mais pas de rigueur voyons !!!): un gel des dépenses de l'Etat sur trois ans, une baisse de 10 % de ses dépenses de fonctionnement et 5 milliards d'euros d'économies sur les niches fiscales en deux ans ; Annonces de Zapatero en Espagne : baisse de 6 milliards des investissements publics, suppression de 13 000 postes de fonctionnaires, baisse des traitements de 5% en 2010 et gel en 2011 (ne pas oublier le relèvement précédent de l'âge légal de départ à la retraite de 65 à 67 ans en Espagne).

- Fillon, Merkel, Zapatero, Papandréou... sont d'excellents élèves qui appliquent les recettes théorisées par les éminences grises de l'OCDE pour imposer de telles purges aux populations. Un tel petit bijou pédagogique à l'usage des responsables politiques mettant en œuvre les politiques néolibérales mérite que l'on s'y attarde un peu (*confère l'encadré*). Cela n'est pas sans rappeler les propos tenus par Denis Kessler (ancien n°2 du MEDEF) dans un éditorial du journal « Challenge », le 4 octobre 2007

« Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde ! Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. (...) Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie. Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme...

A y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !

C'est dans ce contexte de matraquage incessant du discours sur l'« impérieuse nécessité » de réduire les dépenses publiques, dont les dépenses sociales, qu'interviennent les discussions sur l'« urgente » réforme du système de financement des retraites. La manière dont est commenté le dernier rapport du conseil d'orientation des retraites (COR) en dit plus que de longs discours : à la demande du Medef, le COR a réalisé des simulations financières sur plusieurs scénarios «hard», liant allongement de la durée de cotisations et report de l'âge légal de départ. Ainsi, même en trimant pendant quarante-trois ou quarante-cinq ans, et ce, sans pouvoir partir avant 63 ou 65 ans, le déficit du régime général (salariés du privé), ne sera réduit, au mieux, que de 50 à 60% en 2050. Conclusion unanime des commentateurs : c'est la cata !!! C'est contre ces propos désolants et aberrants qu'il faudra se battre, en mettant au jour l'ensemble des liens existants entre les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et politiques : ne battons pas en retraite, le jeu en vaut la chandelle.

L'OCDE a produit le guide indispensable aux pères et mères la rigueur de tout poil

Christian Morrisson, La faisabilité politique de l'ajustement, Paris, Centre de développement de l'OCDE, Cahier de politique économique n° 13, 1996. Florilège de ce guide à l'usage des fossoyeurs de l'Etat social pour pratiquer l'austérité tout en évitant la vindicte populaire:

Prendre des mesures politiquement et socialement peu risquées

« L'intérêt politique de certaines mesures [...] : une politique monétaire restrictive, des coupures brutales de l'investissement public ou une réduction des dépenses de fonctionnement ne font prendre aucun risque à un gouvernement. Cela ne signifie pas que ces mesures n'ont pas des conséquences économiques ou sociales négatives : la chute des investissements publics ralentit la croissance pour les années à venir et met sur-le-champ des milliers d'ouvriers du bâtiment au chômage, sans allocation. Mais nous raisonnons ici en fonction d'un seul critère : minimiser les risques de troubles »

« Dans la réalité, les entreprises du bâtiment souffrent beaucoup de telles coupures [dans les investissements publics] qui multiplient les faillites et les licenciements. Mais ce secteur, composé surtout de petites et moyennes entreprises, n'a quasiment aucun poids politique »

« La réduction des salaires et de l'emploi dans l'administration et dans les entreprises parapubliques figure, habituellement, parmi les principales mesures des programmes [d'ajustement] »

« Le gouvernement a les moyens de faire appel au pragmatisme des fonctionnaires. Il peut, par exemple, expliquer que, le FMI imposant une baisse de 20 pour cent de la masse salariale, le seul choix possible est de licencier ou de réduire les salaires et qu'il préfère la seconde solution dans l'intérêt de tous. Les expériences de plusieurs gouvernements africains montrent que ce discours peut être entendu »

Agir sur la qualité des services publics

« Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles, ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population »

Diviser et opposer pour imposer

« Un gouvernement peut difficilement [ajuster] contre la volonté de l'opinion publique dans son ensemble. Il doit se ménager le soutien d'une partie de l'opinion, au besoin en pénalisant davantage certains groupes. En ce sens, un programme qui toucherait de façon égale tous les groupes (c'est-à-dire qui serait neutre du point de vue social) serait plus difficile à appliquer qu'un programme discriminatoire, faisant supporter l'ajustement à certains groupes et épargnant les autres pour qu'ils soutiennent le gouvernement. » (p. 17). Comme « la plupart des réformes frappent certains groupes tout en bénéficiant à d'autres, [...] un gouvernement peut toujours s'appuyer sur la coalition des groupes gagnants contre les perdants » (p. 18)

Un régime « dictatorial serait idéal pour imposer les réformes

« Une comparaison pour les pays d'Amérique latine entre des régimes démocratiques comme la Colombie, l'Équateur, le Pérou, et des régimes militaires, comme l'Argentine et le Chili, en 1981-82, montre que les troubles sont plus rares lorsque le régime est militaire [...] La comparaison entre les deux expériences de l'Argentine sous un régime militaire (en 1981) et en démocratie (1987) est parlante : le niveau de protestation a été trois fois plus élevé en 1987 et il y a eu beaucoup plus de manifestations » (p. 12).

Citations et sous-titres repris de l'article de l'économiste Bernard Conte :
« La Grèce préfigure la Tiers-Mondialisation de l'Europe »